

ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS
POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS
Hors mission ponctuelle et Enseignants en service partagé

Le présent document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps /Planning de l'agent.
 Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application CHORUS-DT.
 Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des Frais de déplacement
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 3 juillet 2006 modifié

OCTOBRE 2024

Nom / Prénom : Corps :

LIEUX DE DÉPLACEMENT DE L'AGENT										
Communes à préciser										
Résidence personnelle		Résidence administrative				Secteur d'intervention				
OCTOBRE 2024	Cadre réservé à l'agent					Cadre réservé à la DBAP				
	Itinéraire									
	DÉPART		DESTINATION			Conforme avec la saisie sur CHORUS		Conforme avec l'emploi du temps		Nombre de repas à attribuer
	Commune	Heure départ	Commune	Heure retour	oui	non	oui	non		
MARDI	01									
MERCREDI	02									
JEUDI	03									
VENDREDI	04									
LUNDI	07									
MARDI	08									
MERCREDI	09									
JEUDI	10									
VENDREDI	11									
LUNDI	14									
MARDI	15									
MERCREDI	16									
JEUDI	17									
VENDREDI	18									

L'agent :
 J'atteste sur l'honneur de
 l'exactitude des éléments
 renseignés
 Fait
 à.....le.....
 Signature

L'autorité compétente chargée
 d'attester le service fait :
 Fait àle.....
 Cachet et signature

Le Bureau académique des frais
 de déplacements
 Date de traitement :.....
 Signature